

Fiche info 1^{er} jour

Les dates de rentrée 2024 - 2025

Les élèves seront accueillis par leur professeur principal le :

Mercredi 4 septembre 2024 de 9h00 à 12h00 :

3^{ème} Prépa Métiers

1^{ère} année CAP Cuisine et CS HCR - 2^{ème} année CAP Cuisine et CS HCR

2^{nde} BAC Pro MRC – 1^{ère} BAC Pro MA - Term BAC Pro MA

2^{nde} BAC Pro ASSP - 1^{ère} BAC Pro ASSP - Term BAC Pro ASSP

Les cours débuteront selon l'emploi du temps dès jeudi 5 septembre.

Les livres scolaires

La Région Rhône-Alpes Auvergne soutient financièrement tous les lycéens par la gratuité des **manuels scolaires**. Les manuels scolaires sont achetés par l'ASCB (l'association des élèves) et prêtés aux élèves en échange d'un **chèque de caution** de 100€, à l'ordre de l'ASCB. Le chèque est rendu en fin d'année scolaire, au retour des manuels scolaires.

Les **TD** (livre-cahier) seront achetés par les familles selon une liste fournie.

NB : financement des TD possible avec le PASS'REGION

Les vêtements professionnels

Les équipements professionnels sont commandés et achetés par le lycée pour les classes de CAP Cuisine, CAP CS-HCR, 2^{nde} BAC PRO ASSP, 2^{nde} BAC PRO MRC.

Par l'intermédiaire du PASS'REGION, une bourse d'équipement est offerte par la Région Rhône-Alpes Auvergne pour les élèves des classes :

- 1^{ère} année CAP Cuisine (200 €)
- 1^{ère} année CAP CS HCR (200 €)
- 2^{nde} BAC PRO ASSP (200 €)
- 2^{nde} BAC PRO MRC (100 €)

Bourse

Les bourses nationales sont destinées, sous conditions de ressources, à aider financièrement les familles à assumer les frais de scolarité de leur(s) enfant(s) dans le second degré.

Le demandeur doit avoir la charge effective et permanente de l'élève et les ressources ne doivent pas dépasser un plafond déterminé en fonction des revenus et du nombre d'enfants à charge. Un simulateur est disponible sur le site référencé ci-dessous.

Tous les élèves déjà boursiers au lycée en 2023/2024 doivent réaliser une demande de bourse à la rentrée 2024. Les bourses des élèves dans le secondaire sont désormais **annualisées**.

Les demandes de bourses sont à réalisées en version papier à l'aide du document CERFA 11319-21 pour les lycées et à remettre à l'établissement exclusivement pendant la campagne de bourse du **1er septembre au 17 octobre 2024**. Les familles sont également invitées à donner procuration au représentant légal de la structure de scolarisation de l'enfant afin que la bourse soit automatiquement déduite des frais de scolarité. Ces documents sont téléchargeables à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Le restaurant scolaire

Le restaurant scolaire fonctionnera du jeudi 5 septembre 2024 au vendredi 6 juin 2025. Il est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le régime normal est le forfait annuel mensualisé.

Secourisme

Durant leur scolarité, tous les élèves sont formés aux gestes de premier secours du Sauveteur Secouriste du Travail.